



Commission de Modernisation de l'Ordre judiciaire

Janvier 2011

SOMMAIRE

> Focus :

- [Excellente nouvelle pour le projet JustScan !](#)

> Actualités :

- [Notification des décisions judiciaires](#)
- [Mesure de la charge de travail : l'avis des universités](#)
- [Conférence « Quality in Justice »](#)

> En bref :

- [Formation « frais de justice » : 338 participants en 2010](#)
- [Tribunal de la jeunesse à Anvers : le travail de terrain est achevé](#)

> Agenda

> Contact

FOCUS

Excellente nouvelle pour le projet JustScan !

Le 19 novembre 2010, le Conseil des ministres fédéraux a donné le feu vert au déploiement généralisé du [projet JustScan](#), dont le but est la numérisation des dossiers judiciaires pénaux. Le ministre de la Justice a d'ores et déjà impulsé l'exécution de cette décision. La Commission de Modernisation s'en réjouit car elle porte ce projet depuis ses débuts, avec le [SPF Justice](#).

JustScan n'a certes pas la prétention d'être un projet « total », mais il présente l'immense avantage d'exister et de permettre d'expérimenter au quotidien une première concrétisation du dossier numérique. Pour que le succès soit au rendez-vous, le défi à relever sera de bien penser et de structurer rigoureusement le déploiement du projet, de manière telle que les différentes parties concernées prennent résolument leurs responsabilités et collaborent activement.

JustScan est une formidable occasion d'améliorer certains aspects du fonctionnement de la machine judiciaire : les bénéfices seront d'autant plus grands que la stratégie sera claire et les efforts équitablement répartis. Du reste, de nouveaux avantages se profilent avec l'idée, désormais lancée, d'étendre JustScan en direction des prisons afin de permettre la consultation à distance du dossier judiciaire numérisé. La CMOJ forme des vœux pour que les autorités judiciaires, ainsi qu'à son tour, la DG EPI, s'engagent pleinement dans l'aventure !

[» Retour au sommaire](#)

EN BREF

Formation « frais de justice » : 338 participants en 2010

Les sessions de formation relatives aux frais de justice se sont terminées à la mi-décembre 2010. Elles ont eu lieu à Anvers, Gand, Tongres, Liège, Mons et Bruxelles. La formation prévue à Arlon a, quant à elle, été annulée en raison d'un nombre trop faible d'inscriptions. Le groupe cible de ces formations était les magistrats, le personnel des greffes et des parquets. Pour les stagiaires judiciaires, deux sessions séparées étaient organisées à Bruxelles (l'une en néerlandais, l'autre en français).

Au total, 338 personnes ont suivi la formation « Frais de justice ». Les formulaires d'évaluation remplis par les participants permettront à l'[Institut de formation judiciaire](#) d'évaluer la formation et d'examiner quelle suite lui donner.

[» Retour au sommaire](#)



Notification des décisions judiciaires



© Svilen Milev

En avril 2010, la Commission a formulé une [proposition \(PDF – 88 Ko\)](#) visant à privilégier la communication électronique des décisions civiles et pénales aux parties et à leur avocat. Cette proposition a été bien accueillie par le monde judiciaire. Plusieurs juridictions sont prêtes à concrétiser cette innovation. Ainsi, les tribunaux de première instance, de commerce et du travail de Liège vont bientôt tenter l'expérience. Le Collège des procureurs généraux a rendu, le 10 novembre 2010, un avis favorable à la proposition qui soutient « l'introduction d'un mode de notification par voie électronique car gratuit, rapide et sûr ». Pour atteindre une automatisation maximale, il faudra pouvoir compter sur une application informatique permettant de limiter les manipulations à un simple clic. Pourquoi pas grâce à la nouvelle application informatique MACH dont disposent déjà les justices de paix et bientôt tous les tribunaux de police ?

[» Retour au sommaire](#)

Mesure de la charge de travail : l'avis des universités



© Corbis Crime & Justice

Les universitaires de la K.U.Leuven et de l'ULg qui s'étaient prononcés sur la [faisabilité de la mesure de la charge de travail](#), ont rendu leur avis sur le caractère approprié de la [méthode](#) utilisée pour mesurer la charge de travail dans les cours d'appel.

Les universitaires n'ont pas formulé d'observations de principe et ont expressément validé le « mix de méthodes » utilisé par la Commission de Modernisation (application partielle de la méthode Delphi). Cette approbation a été accompagnée de quelques recommandations touchant notamment à la simplification de l'instrument, à la préparation des interviews et à l'amélioration des structures de validation. Le 6 décembre 2010, les universitaires ont répondu aux différentes questions des experts des cours d'appel. Le 17 janvier 2011, le Comité d'accompagnement a, quant à lui, exprimé le souhait que la Commission poursuive sa mission d'appui en maintenant l'instrument tel qu'il a été développé (avec des proportions et scénarios) et en appliquant la méthode jusqu'ici suivie sous réserve d'adaptations concernant les interviews.

[» Retour au sommaire](#)

Conférence « Quality in Justice »

Les 18 et 19 novembre 2010, le [Service de la Politique criminelle](#) organisait à Bruxelles la conférence internationale « Quality in Justice ». Lors de ces journées, la Finlande a présenté le projet qualité mené depuis 8 ans dans ses juridictions. Chaque année, quatre groupes travaillent sur un thème de leur choix (gestion des preuves, élaboration des motivations, harmonisation des peines...). Les rapports de ces travaux sont ensuite distribués à tous les tribunaux de Finlande. Un projet pilote de « standards de référence » (portant sur 40 critères de qualité) a également été lancé. Il doit mener à une [évaluation qualitative de l'administration judiciaire \(PDF - 1,58 Mo\)](#) dans les tribunaux.

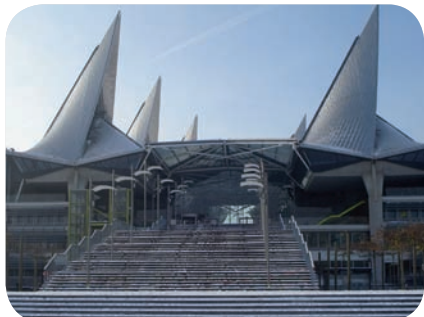
Au Danemark, le nombre de tribunaux de 1^{re} instance est passé de 82 à 24, en 2007. Pour mettre en œuvre cette réforme, chaque tribunal développe un plan d'actions annuel. En 2008, par ex., ils étaient centrés sur la qualité et les bonnes pratiques, le développement des compétences. Le Danemark a, de plus, introduit récemment un modèle CAF afin d'évaluer ses performances de manière correcte. Notons encore le [travail sur la qualité \(PDF - 84 Ko\)](#) mené en Suède, où le dialogue interne et externe à la juridiction est vu comme un facteur essentiel d'amélioration de son fonctionnement. La [Commission européenne pour l'efficacité de la justice](#) a, quant à elle, présenté une [checklist \(PDF - 336 Ko\)](#), outil à usage interne destiné à promouvoir la qualité des tribunaux. Des expériences menées aux Pays-Bas et en Italie ont été également évoquées. La conférence s'est achevée par un débat sur les perspectives d'amélioration de la Justice en Belgique, auquel participait la Commission de Modernisation.



[» Retour au sommaire](#)

EN BREF

Tribunal de la jeunesse à Anvers : le travail de terrain est achevé



La Commission de Modernisation a débuté, en septembre 2010, une [étude exploratoire au tribunal de la jeunesse d'Anvers](#). L'objectif est d'obtenir une vue de la charge de travail de ce tribunal et de proposer des solutions pour l'alléger.

À cette fin, la Commission a organisé des groupes de discussion et des entretiens individuels avec des magistrats, greffiers et membres du personnel, ainsi qu'avec des acteurs externes (comme le service social). En tout, une trentaine de personnes ont été interviewées.

Les membres de la Commission ont également assisté à des audiences et des entretiens de cabinet ; même la salle d'attente a fait l'objet d'une séance d'observation ! Tout ce travail de terrain s'est achevé en décembre 2010.

Les informations rassemblées serviront de base à la rédaction du rapport final. Il dressera, entre autres, une liste de produits finaux et la carte des processus de travail, sans oublier de donner l'inventaire des facteurs qui influencent la charge de travail.

[»» Retour au sommaire](#)

AGENDA

En visite à La Haye avec le parquet général d'Anvers

Le 14 octobre 2010, Monique Beuken et Linda Van de Moortel se sont rendues à La Haye, dans le cadre du projet « [Description des fonctions du personnel judiciaire](#) ». Elles étaient accompagnées de Patrick Vandenbruwaene et de Marie-Louise Schoeters, respectivement avocat général et secrétaire en chef du parquet général d'Anvers, le Collège des procureurs généraux ayant rendu possible l'organisation de cette visite. Les membres de cette délégation ont ainsi eu l'occasion de rencontrer [M. van Brummen](#), membre du [Collège des procureurs généraux néerlandais](#), et l'une de ses proches collaboratrices, Mme van Boetzelaer.

Le but de la réunion était d'obtenir un maximum d'informations à propos du système de délégation au personnel judiciaire de certaines tâches habituellement dévolues aux magistrats de parquet, qui fonctionne aux Pays-Bas depuis de nombreuses années déjà. Ce système, en effet, est l'une des pistes que l'équipe du projet « Description des fonctions du personnel judiciaire » propose d'explorer dans la perspective d'offrir une revalorisation et une plus grande reconnaissance à certaines fonctions comme celle de juriste de parquet en particulier.

Cette rencontre très intéressante permettra à la Commission de formuler des propositions concrètes pour les descriptions de fonction.



M. van Brummen

© Peter Van Der Struijs

[»» Retour au sommaire](#)

CONTACT

Pour toute réaction, question ou suggestion, écrivez-nous à l'adresse suivante : cmro.cmoj@just.fgov.be

[»» Retour au sommaire](#)